

DEC211919DR07

Décision portant nomination de Mme Florence CHARNAY-POUGET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand » et nommant **M. Fabrice LEROUX** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6296 en date du 28 / 01 / 2021 ;

Considérant que **Mme Florence CHARNAY-POUGET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris-Sud en mars et avril 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Florence CHARNAY-POUGET, ingénieure d'études,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand » à compter du **01/01/2021**.

Mme Florence CHARNAY-POUGET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Florence CHARNAY-POUGET** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière

le 20 mai 2021.

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Le directeur de l'unité
Fabrice LEROUX



Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD



Le Président,

Professeur Mathias BERNARD